

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-49 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 20 novembre 2023.

Le 20 novembre 2023 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

**Présents :** JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard.

**Pouvoirs :** NARDY Marie-France donne pouvoir à LIBERATORE Jean-Pascal

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard

DELATTRE Sabrina donne pouvoir à HILLAIRE Bernard

**Absente :** PUCHE Viviane

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire,**

**Considérant** que la municipalité a acheté le 05 septembre 2023 un véhicule électrique rechargeable en remplacement d'un véhicule thermique devenu trop vétuste ;

**Considérant** que la commune peut demander une participation financière auprès de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Eco chèque mobilité collectivités - Achat de véhicule électrique » ;

**Considérant** que le montant de l'aide représente 30 % du coût d'acquisition, soit le prix d'achat TTC du véhicule hors frais divers (carte grise, frais de dossier, de mise en circulation...), remises et bonus écologiques déduits ;

**Considérant** le plan de financement proposé ci-dessous.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

Coût d'acquisition du véhicule : 34 415 euros HT soit 41 298 € TTC remise et bonus écologiques déduits.

**Plan de financement prévisionnel :**

Organismes	Montants TTC en euros	%
Région Occitanie	12 389 euros	30 %
COMMUNE (Autofinancement)	28 909 euros	70 %
TOTAL	41 298 euros TTC	100 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire :

- à demander une participation financière auprès de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Eco chèque mobilité collectivités - Achat de véhicule électrique » pour le cofinancement du projet susnommé.

- à modifier le plan de financement en fonction soit de la variation éventuelle du coût estimé de l'opération, soit des possibilités financières des partenaires identifiés ou de tout autre partenaire éventuel.

- à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance**  
**LIBERATORE Jean-Pascal**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

### DATE DE LA CONVOGATION

14 novembre 2023

### DATE D'AFFICHAGE

14 novembre 2023

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Demande d'une aide financière à la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Eco chèque mobilité collectivités - Achat d'un véhicule électrique**

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID : 030-213002686-20231120-DELIB202349-DE

